



La CGT Pénitentiaire reçue à Vendôme

La CGT Pénitentiaire a rencontré ce jour Gérald DARMANIN, nommé récemment ministre de la Justice.

Le Garde des Sceaux a affirmé que le dialogue social était important pour lui et que pour avancer, il avait besoin des organisations professionnelles afin de faire évoluer ce ministère. Il ne s'en cache pas, il salue le travail de ses prédécesseurs mais qu'il souhaite marquer son empreinte au sein de ce ministère. Il en a fait de même dans les ministères où il est passé.

La CGT Pénitentiaire a tout de suite lancé les échanges sur le sujet brûlant du budget qui va être discuté dans les semaines à venir et réagit sur les différentes annonces qu'il a pu faire dès sa prise de fonction la veille de Noël. En effet, les discours « places nettes », construction de prisons à taille humaine et isolement des 100 plus grands narcotrafiquants sont louables mais avec quels moyens ? En effet, la circulation d'objets prohibés en détention n'est pas un fait nouveau, c'est un problème qui perdure depuis plusieurs années sans réellement convaincre : la fin des fouilles à corps systématiques, les brouilleurs de téléphones portables déficients, les projections de colis par-dessus les murs d'enceinte et la multiplication des drones mettent en insécurité les personnels.

Sur la construction d'établissements pénitentiaires à taille humaine, **La CGT Pénitentiaire** ne peut que s'en satisfaire puisque c'est ce qu'elle revendique à partir du moment où l'on respecte la capacité d'accueil des prisons. Le Garde des Sceaux souhaite affecter les personnes détenues selon les faits commis dans une structure adaptée.

Sur les narcotrafiquants, c'est un phénomène de société qui se développe de plus en plus, non seulement à l'extérieur mais également à l'intérieur de nos murs. Au sein de nos détentions, il faut donc des moyens technologiques de qualité (brouilleurs de téléphones portables, neutralisation de drones, portiques de sécurité ultramodernes, etc...).

La CGT Pénitentiaire a donc indiqué au ministre qu'il n'y avait pas de secrets pour y parvenir, c'est un budget à la hauteur de ses ambitions. De son propre aveu, il n'en sera rien. Il sera difficile pour lui d'obtenir mieux que son prédécesseur, Monsieur MIGAUD.

La CGT Pénitentiaire évoque la surpopulation carcérale, source de mauvaises conditions de travail des personnels pénitentiaires et de conditions indignes d'incarcération qui créent une multiplication d'incidents. Ces événements se traduisent par des agressions de plus en plus violentes, des menaces, des insultes et une charge de travail supplémentaire sans apport de personnel. Le ministre est conscient de ces difficultés tout en réaffirmant la nécessité de donner un sens à la peine avec une réponse pénale courte.



La CGT Pénitentiaire est revenue sur le protocole d'Incarville. Le ministre respectera les engagements qui ont été pris dans cet accord.

Sur la réforme statutaire des personnels de surveillance en cours, **La CGT Pénitentiaire** a tenu à indiquer au Garde des Sceaux que c'est le passage en catégories A et B qui était une réelle reconnaissance de notre métier mais que la structuration de la réforme avec 2 filières ne nous convenait pas ainsi que le recrutement de surveillants-adjoints. Nous avons exigé que l'ICP majorée des brigadiers-chefs et majors de la filière encadrement ne soit pas être identique avec celle de la filière expertise. Il y a des responsabilités d'un côté et pas de l'autre. C'est donc inconcevable de maintenir cette iniquité par rapport aux fonctions exercées.

Sur les personnels administratifs, **La CGT Pénitentiaire** n'oublie pas les engagements des 2 derniers ministres. Ces agents sont maintes et maintes fois les grands oubliés des dispositifs budgétaires ou de reconnaissance dans leur implication du service public. Certes, c'est un sujet interministériel dans les grilles indiciaires mais il n'en demeure pas moins que cette valeur professionnelle doit être récompensée. Il en va de leur devenir et de l'attractivité de ces métiers au sein du ministère de la Justice. **La CGT Pénitentiaire** a donc renouvelé sa revendication de mettre fin à la division par 2 de l'IFSE au prétexte que ceux-ci perçoivent la PSS. Le Garde des Sceaux a été sensible sur cette problématique mais précise qu'il sera difficile de l'obtenir en 2025 avec les contraintes budgétaires.

Sur la réforme de la filière technique, **La CGT Pénitentiaire** indique que nous avons assez perdu de temps. La DGAFP et son « guichet unique » sont les freins de cette réforme qui aurait dû être mise en œuvre en novembre dernier. Le ministre confirme nos propos. Il va se rapprocher de son homologue de Montchalin pour débloquer la situation et voir effective cette réforme dans le premier semestre 2025.

La CGT Pénitentiaire veillera à ce que l'ensemble de ces revendications soit respecté dans l'intérêt des personnels et pour l'exercice de nos missions.

Nous ne manquerons pas également d'apporter plus concrètement les mesures envisagées dans le cadre de nos propositions d'un plan de lutte contre la surpopulation pénale.

Montreuil, le 07 janvier 2025.